



AVIS PUBLIC

Règlements 565-2023 et 566-2023

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 20 mars 2023, adoptait les règlements suivants :

- **Règlement 565-2023 décrétant une dépense et autorisant un emprunt pour la réfection du chemin du Lac-Millette entre le chemin de Touraine et le chemin de la Poutrelle, y incluant une partie de la conduite d'aqueduc**
- **Règlement 566-2023 décrétant une dépense et autorisant un emprunt pour la réfection de l'avenue Saint-Denis entre la rue Principale et le chemin Jean-Adam**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé les règlements le 2 mai 2023.

Les règlements sont actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 8 mai 2023.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA